



VILLE DE CHAMPLAN

ORGANISATION DES ECOLES ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS A PARTIR DU 15 JUIN 2020

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS A L'ECOLE

Les deux écoles de la ville rouvriront progressivement à partir du lundi 15 juin 2020. Chaque école dispose d'un protocole sanitaire afin de garantir des conditions sanitaires optimales pour les enfants et le personnel encadrant. La mairie et les écoles ont travaillé ensemble afin de respecter les consignes du gouvernement.

En raison des règles strictes, cet accueil sera limité à certains enfants selon des critères de priorité définis. Le choix des élèves accueillis sur le temps scolaire relève de la compétence de l'Education nationale. L'emploi du temps des élèves sera réalisé par l'école. Les parents des enfants inscrits doivent prendre connaissance impérativement des modalités d'accueil de leur(s) enfant(s).

Effectifs des élèves sur le temps scolaire et le temps périscolaire :

- 7 élèves maximum par classe maternelle
- 12 élèves maximum par classe élémentaire

Accueil des enfants sur le temps scolaire :

- Les enfants seront accueillis de 8h30 à 16h30. L'arrivée et le départ des enfants seront échelonnés.

Accueils périscolaires et transport scolaire :

- Les enfants seront accueillis uniquement durant la pause méridienne
- Absence de transport scolaire et d'accueil périscolaire du matin et du soir

Les groupes d'élèves sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire seront identiques afin de limiter le brassage entre enfants.

Nettoyage des locaux par la collectivité : Les mesures habituelles d'hygiène seront renforcées afin de limiter la propagation du virus. Un nettoyage et une désinfection seront réalisés par une société de ménage deux fois par jour, au moment de la pause méridienne et en fin de journée.

ECOLE DES SAULES

L'école informera les familles concernées des modalités d'accueil, des horaires d'arrivée et de départ à respecter.

Il y aura 21 élèves maximum accueillis chaque jour. Ces enfants seront répartis dans trois groupes de 7 enfants maximum.

Durant la pause méridienne, de 11h30 à 13h30, ces trois groupes d'enfants seront encadrés par les ATSEM et animateurs. Chaque encadrant aura à sa charge un groupe de 7 enfants maximum.

La prise du repas se fera dans la salle de restauration. Un repas chaud sera servi aux enfants.

Des activités individuelles extérieures et intérieures seront proposées durant la pause méridienne. Du matériel individuel est prévu. En cas de contact, le matériel sera désinfecté par l'encadrant.

ECOLE DE LA BUTTE

L'école informera les familles concernées des modalités d'accueil, des horaires d'arrivée et de départ à respecter.

Il y aura 55 élèves maximum accueillis chaque jour. Ces enfants seront répartis dans 5 groupes : 1 groupe de maternels et 4 groupes d'élémentaires.

Durant la pause méridienne, de 11h45 à 13h45, ces cinq groupes d'enfants seront encadrés par les ATSEM et animateurs. Chaque encadrant aura à sa charge un groupe d'enfants identiques à celui sur le temps scolaire.

Pour les maternels, la prise du repas se fera dans la salle de motricité. Pour les élémentaires, le repas sera servi dans la cour de récréation du bâtiment 2, sous des barnums. En cas de mauvais temps, les enfants iront dans les classes. Un repas froid sera servi aux enfants. Des couverts, gobelets et serviettes jetables seront prévus par la mairie.

Des activités individuelles extérieures et intérieures seront proposées durant la pause méridienne. Du matériel individuel est prévu. En cas de contact, le matériel sera désinfecté par l'encadrant.

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS A L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs dispose d'un protocole sanitaire afin de garantir des conditions sanitaires optimales pour les enfants et le personnel encadrant. En raison des règles strictes, cet accueil sera limité à certains enfants selon des critères de priorité.

Pour toute demande d'inscription, il faut se rapprocher du service Enfance-Jeunesse-Education par mail à seje@ville-champlan.fr ou par téléphone au 01.69.74.86.56.

En début de semaine, un mail a été envoyé aux familles afin d'identifier leurs besoins en garde d'enfants et d'organiser les vacances de cet été. Les parents ont jusqu'au mercredi 17 juin pour faire une demande d'inscription pour le mois de juillet. La mairie de Champlan reviendra vers les parents, une fois la date limite passée.